Nations Unies S/PV.5277



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5277e séance

Jeudi 13 octobre 2005, à 15 heures
New York

Président :	M. Motoc	(Roumanie)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. García Moritán
	Bénin	M. Idohou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Chen Jingye
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

05-55160 (F)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité se dit gravement préoccupé par les récentes informations faisant état d'une recrudescence de la violence au Darfour imputable à toutes les parties et insiste pour que celles-ci respectent rigoureusement les obligations que leur impose l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena et les engagements qu'elles y ont pris, ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité et les protocoles d'Abuja. Le Conseil condamne fermement l'attentat qui aurait été perpétré par le Mouvement/Armée de libération du Soudan, le 8 octobre, contre le personnel de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), au cours duquel quatre Casques bleus nigérians et deux entrepreneurs civils ont été tués, et trois autres personnes blessées près de Menawasha, ainsi qu'une attaque qui aurait été menée le 9 octobre par le Mouvement pour la justice et l'égalité à Tine dans le Nord-Darfour, au cours de laquelle ont été pris dans une embuscade et placés en détention près de 35 membres du personnel de la MUAS. Le Conseil adresse ses condoléances aux familles des victimes.
>
> Le Conseil condamne également l'attaque menée, le 25 septembre, à Modaina (Tchad) par des groupes armés venant du Soudan, au cours de laquelle ont été tuées 75 personnes, des civils pour la plupart. Il s'associe à l'Union africaine pour dire toute son indignation après l'attaque menée le 19 septembre par des rebelles au Darfour contre la ville de Sheiara et celle menée par les milices janjaouid contre le camp de déplacés d'Aro Sharow, le 28 septembre, durant laquelle 29 personnes ont été tuées et un bien plus grand nombre encore blessées, et l'attaque menée par les Forces gouvernementales soudanaises contre le village de Tawilla le 29 septembre.
>
> Le Conseil se déclare profondément préoccupé par l'impact de ces attaques sur la situation humanitaire et par les restrictions imposées aux opérations humanitaires au Darfour. Il exige que ces restrictions soient immédiatement levées et demande instamment à toutes les parties d'assurer aux organismes humanitaires un accès sans entrave au Darfour.
>
> Le Conseil se dit préoccupé aussi de ce que, dans son rapport en date du 19 septembre, le Secrétaire général indique que "le Gouvernement [soudanais] n'a pas entrepris d'action notable pour désarmer les milices ou exiger qu'elles répondent de leurs actes conformément aux accords antérieurs et aux résolutions du Conseil de sécurité. Le M/ALS [Mouvement/Armée de libération du Soudan] et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) ne respectent pas non plus les engagements pris dans les accords précédents et se soucient très peu de contrôler leurs troupes armées". Le Conseil rappelle que le Gouvernement soudanais s'est engagé à désarmer et contrôler les milices et exige que le Mouvement/Armée de libération du Soudan, le Mouvement pour la justice et l'égalité et le Gouvernement soudanais mettent immédiatement fin à la violence, se conforment à l'Accord de cessez-le feu de N'Djamena, lèvent les obstacles qui freinent le processus de paix et coopèrent pleinement avec la Mission de l'Union africaine. Il insiste à nouveau sur la nécessité de traduire en justice les auteurs d'actes de violence.
>
> Le Conseil rappelle les dispositions de sa résolution 1591 (2005) concernant le Soudan. Il engage l'Union africaine à lui faire connaître les résultats des enquêtes sur les récentes attaques, pour qu'il en saisisse éventuellement le Comité des sanctions contre le Soudan afin d'aider à l'application des dispositions de ses résolutions pertinentes.
>
> Le Conseil déclare appuyer sans réserve la Mission de l'Union africaine et rappelle que le Gouvernement soudanais et les mouvements rebelles au Darfour doivent faire le nécessaire

pour faciliter le déploiement de la MUAS et accroître l'efficacité de son action.

Le Conseil reste fermement attaché à la cause de la paix dans l'ensemble du Soudan, y compris grâce aux pourparlers d'Abuja et à la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix global. Il engage le Gouvernement d'unité nationale et les rebelles du Darfour à entamer la recherche d'un règlement du conflit au Darfour. Il demande instamment aux parties d'aller rapidement de l'avant dans les pourparlers d'Abuja pour conclure sans plus tarder un accord de paix. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/48.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 25.